

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT 1634-00-2010

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beloeil a adopté à sa séance du 22 mars 2010, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 1634-00-2010 décrétant des travaux d'aménagement de la rive de la rivière Richelieu, devant l'église Saint-Matthieu, ainsi qu'un emprunt de 2 862 000 \$ à cette fin.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 6 avril 2010 et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 26 mai 2010.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 8 juin 2010.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.